

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 06 AVRIL 2010

L'AN DEUX MILLE DIX et le MARDI SIX AVRIL à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Villemur-sur-Tarn, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **M. Jean-Claude BOUDET, Maire.**

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude BOUDET, M. Pierre GUERCI, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS, Mme Ingrid TERRANCLE, M. André PARIZE, Mme Monique AUFFRET DE VECCHI, M. Jean-Claude AMIEL, M. Patrice BRAGAGNOLO, M. Jean-Pierre CHANTRIAUX, M. Pierre TOUSSENEL, Mme Brigitte ARNAL, Mme Michèle BURGALAT, Mme Catherine HERON, M. Jacques ASO, Mme Fabienne PIROLA, Mme Céline RAMOS, M. André BETIRAC, Mme Annie BLANC, M. Jean-Marc DUMOULIN, Melle Florence GASC, M. Patrice BETIRAC.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Bernadette BALAGUE donne pouvoir à Mme Catherine HERON,
Mme Brigitte BERTO donne pouvoir à Mme Brigitte ARNAL,
M. Christian SERRIS donne pouvoir à M. Daniel REGIS,
M. Georges CHEVALLIER donne pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN.

ÉTAIT ABSENT :

M. Jérôme NOEL.

Mme Céline RAMOS a été élue **SECRETAIRE.**

Adoption du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 22 février 2010 à l'unanimité.

OBJET : DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION DE REMEMBREMENT DE VILLEMATIER : DELEGATION DE SIGNATURE POUR SIGNATURE DE L'ACTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal :

- ✓ **DESIGNE** monsieur Pierre GUERCI, comme représentant la commune, pour la signature de l'acte administratif.

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** l'ouverture d'un poste d'agent d'ingénieur principal territorial (catégorie A à temps complet).

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : ATTRIBUTION DE LA PRIME DE VACANCES A LA POLICE MUNICIPALE

Le conseil municipal :

- ✓ Décide d'intégrer les agents de la Police Municipale dans la liste des bénéficiaires de cette prime.

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : CREDITS FORMATION DES ELUS 2010

Le conseil municipal décide :

✓ **DE RECONDUIRE** en 2010 les dispositions arrêtées en 2009, à savoir :

1. Orientation en matière de formation (Art.73 et Art.99 de la loi du 27 février 2002) :
2. Compensation financière des revenus.

Adopté à l'Unanimité

OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES POUR 2010

Le conseil municipal décide :

✓ **D'ATTRIBUER** au père BACHET une indemnité annuelle de gardiennage au plafond indemnitaire maximal de 468,15 euros.

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : BUDGET VILLE - BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal :

✓ **ADOpte** le budget primitif 2010 tel que présenté au niveau du chapitre pour le fonctionnement et l'investissement.

Fonctionnement	6 823 000 €
Investissement	4 911 000 €
Total	11 734 000 €

Adopté (Pour : 23 et Abstentions : 3).

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE 2010

Le Conseil Municipal décide :

✓ **DE RECONDUIRE** les taux d'imposition comme ci-dessous présenté :

	2009	2010
Taxe d'Habitation	11.30 %	11.30 %
Foncier Bâti	22.56 %	22.56 %
Foncier Non Bâti	109.54 %	109.54 %

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF- BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal :

✓ **ADOpte** le budget primitif 2010 tel que présenté au niveau du chapitre pour le fonctionnement et l'investissement.

Fonctionnement	1 407 000 €
Investissement	3 550 000 €
Total	4 957 000 €

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : BUDGET PORTAGE DE REPAS - BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal :

✓ **ADOpte** le budget primitif 2010 tel que présenté au niveau du chapitre pour le fonctionnement.

Fonctionnement	119 000 €
-----------------------	-----------

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX 2010

Le conseil municipal adopte la proposition de majoration des tarifs municipaux, sur la base d'une revalorisation moyenne de 1%, à compter du 01 mai 2010.

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2010

Le Conseil Municipal décide :

✓ **D'ALLOUER** des subventions aux Associations, comme suit :

	Subventions 2009	Propositions 2010
A.C.C.A.	550 €	550 €
A.V.H.	1 000 €	1 000 €
ADAMA 31	0 €	75 €
ADEPEP	100 €	100 €
Anciens combattants – ONAC	0 €	50 €
APF - Paralysés de France	75 €	75 €
Art C'Ange	900 €	1 000 €
ASPV	1 500 €	1 500 €
Association hémophiles	0 €	75 €
ASV Athlétisme	1 310 €	1 310 €
ASV Aviron	4 000 €	4 000 €
ASV Cyclisme	3 000 €	3 500 €
ASV Escalade	700 €	800 €
ASV Football	6 500 €	6 500 €
ASV Judo	2 800 €	2 800 €
ASV Pétanque	1 800 €	1 500 €
ASV Rugby	25 000 €	25 000 €
ASV Ski	1 800 €	1 800 €
ASV Tennis	3 500 €	4 000 €
Au Royaume des Petits - Crèche	269 500 €	272 265 €
Club Auto Légend	500 €	500 €
Club éducation Canine	500 €	600 €
Comité des Fêtes Les Filhols	800 €	1 000 €
Comité des Fêtes Magnanac	1 000 €	1 500 €
Comité Multifêtes de Villemur	15 000 €	20 000 €
Comités des fêtes du Terme	500 €	1 200 €
Coopérative Ecole Elémentaire A. France	1 500 €	1 500 €
Coopérative Ecole Elémentaire J. Michelet	1 200 €	1 200 €
Coopérative Ecole Maternelles	1 500 €	1 500 €
Destination Madagascar	300 €	300 €
E 3 ex P.R.A.I.E.	7 700 €	7 700 €
Ecole de Musique	28 000 €	28 000 €
Ecurie Villemurois	600 €	600 €
Espace Jeunes – CLSH/CLAE	247 638 €	239 238 €
F.R.M.J.C. Midi-Pyrénées	84 560 €	80 566 €
FNAIR - Insuffisants rénaux	75 €	75 €
Gymnastique Féminine	200 €	200 €

Gymnastique volontaire	200 €	200 €
Henri IV	5 500 €	5 000 €
K'Dance	0 €	350 €
Kassumay	500 €	500 €
La clef des Chants	500 €	500 €
La troupochoux	0 €	1 000 €
Las Groulos Longagnos	1 000 €	1 000 €
Le trèfle à quatre feuilles	200 €	200 €
Les Bons Vivants Villemuriens	4 000 €	4 000 €
Les Bons Vivants Villemuriens – Subvention exceptionnelle	0 €	1 500 €
Les doigts d'or	200 €	200 €
Lutte contre le Cancer	75 €	75 €
M.J.C. Villemur	59 200 €	59 200 €
Maître vigneron	0 €	75, €
Musique de l'âme	0 €	1 500 €
Occitania Team	0 €	200 €
Pêche – A.A.P.P.M.A.	300 €	350 €
Pétanque de Magnanac	600 €	600 €
Prévention routière	0 €	75 €
Ronde de Villemur	200 €	200 €
Soie et Couleurs	760 €	750 €
Tai jistu	200 €	300 €
Tourisme travaux culture	300 €	0 €
Usinotopie	1 525 €	10 000 €
Subventions non affectées	9 300 €	10 750 €
TOTAL BP	800 168 €	812 104 €

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : MISE A LA VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL DE LA RUE DE LA BATAILLE

Le conseil municipal décide :

- ✓ **DE METTRE** à la vente l'habitation à la somme de 65 000 €,
- ✓ **DE PRENDRE** les dispositions nécessaires afin que le bien puisse être mis sur le marché immobilier de la commune (notaires, agences immobilières)

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : SA HLM DES CHALETS OPERATION «RESIDENCE THEO» - GARANTIE PARTIELLE DE LA COMMUNE SUR DES EMPRUNTS PLUS

Le conseil municipal décide :

- ✓ **D'APPORTER** sa garantie à la SA HLM « des Chalets », pour les prêts PLUS contractés pour l'opération « Résidence de Théo ».

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : SA HLM DES CHALETS OPERATION «RESIDENCE THEO» - GARANTIE PARTIELLE DE LA COMMUNE SUR DES EMPRUNTS PLAI

Le conseil municipal décide :

- ✓ **D'APPORTER** sa garantie à la SA HLM « des Chalets », pour les prêts PLAI contractés pour l'opération « Résidence de Théo ».

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : PRI 2007/2008 - TRANSFERT DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DU BORN VERS LA COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

Le conseil municipal décide :

- ✓ **DE DEMANDER** au Conseil Général de transférer une partie de la subvention PRI 2009/2010 de la Commune de le Born au profil de la Commune de Villemur soit :
 - ✓ Pour la commune de Villemur, une augmentation du montant de la subvention PRI 2009/2010 de 8 946.05 €, correspondant à un montant de travaux de 24 678.76 € HT,
 - ✓ Pour la commune de Le Born, une diminution du montant de la subvention PRI 2009/2010 de 8 946.05 €, correspondant à un montant de travaux de 12 780.05 € HT.

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE BATIMENT DES RESTAURANTS DU COEUR

Le conseil municipal décide :

- ✓ **D'AUTORISER** à signer la commande des travaux pour un montant de 7 833.47 € TTC,
- ✓ **DE SOLLICITER** le Conseil Général de la Haute Garonne pour une subvention la plus élevée.

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : REMPLACEMENT DES APPAREILS D'ECLAIRAGE PUBLIC VETUSTES PAR LE SDEHG (DOSSIER : 1 BR 102)

Le conseil municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avant projet définitif ainsi présenté,
- ✓ **DE DEMANDER** l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG,
- ✓ **DE LE MANDATER** en vue de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires, ainsi que les formalités contractuelles afférentes à ce projet.

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : TRAVAUX A LA SALLE DES FETES DE SAYRAC

Le conseil municipal décide :

- ✓ **DE L'AUTORISER** à signer les commandes des travaux pour un montant de 40 983.45 € TTC,
- ✓ **DE SOLLICITER** le Conseil Général de la Haute Garonne pour une subvention la plus élevée.

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE VILLEMUR-SUR-TARN, CONTRE LA DECISION DE FERMETURE D'UNE CLASSE ET D'UN POSTE D'ENSEIGNANT A L'ECOLE ELEMENTAIRE JULES MICHELET

Le conseil municipal vote une motion de soutien aux parents d'élèves et :

- ✓ **DEMANDE** à monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'ajourner son projet de fermeture d'une classe à l'école élémentaire Jules Michelet.

Adopté à l'Unanimité.

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE BANDE DE TERRAIN DE 47M² AVENUE DU PRESIDENT FRANKLIN ROOSEVELT

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le lancement de la procédure de déclassement de cette bande de terrain.
- **AUTORISE** l'organisation d'une enquête publique à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Céline RAMOS

Jean-Claude BOUDET